

" Certifié et signé par notre serviteur William
 " Corpe, ~~notaire~~ lord chancelier de la
 " royaume d'Angleterre, en lequel il est dit
 " cette parvenue est considérable que le fils
 " légitime de lord Lincolne, Clanchartie
 " vient d'être constaté et retrouvé, sous le
 " nom de Swynplaine, dans la bassesse d'une
 " existence ambulante et vagabonde et parmi
 " des saltimbanques et bateleurs. ^{ce} ~~la~~ suppression
 " d'être reconnu à son plus bas âge.
 " En conséquence des lois du royaume, et en
 " vertu de son droit héréditaire, lord Fermain
 " Clanchartie, fils de lord Lincolne, sera,
 " à jour d'hui même, admis et réintégré
 " dans la chambre des lords. C'est pourquoi,
 " afin que son bien soit traité et son avenir
 " par la transmission de biens et de
 " main de lord Clanchartie Humken-
 " ville, nous le substituons dans vos
 " bras grâces à lord David Derry-moiv.
 " nous commandons et voulons, comme
 " vint et sera, ^{noté dit} que lord Fermain Cha-
 " charlie, ~~noté dit~~ jura à ce jour Swynplaine,
 " soit votre mari, à l'un l'épousage,
 " et c'est notre plaisir royal. "

" nous devons faire amener
 " lord Fermain dans votre résidence de Corleone-lodge ;

Pendant que Swynplaine lisait, avec
 de l'attention, par ~~chancelier~~ ~~presque~~
 à chaque mot, ~~le duc de~~ ~~le duc de~~ ~~le duc de~~
~~le duc de~~ le duc de, soutenu du
 Castin ou l'écrit, écoutait, l'œil fixé.
 Comme Swynplaine achevait, elle lui
 arracha la lettre.

— Anne, reine, dit-elle, lisant la
 signature avec une intention de ruse.

Puis elle ramena à son parchemin
 qu'elle avait jeté, et y jeta son regard.
 C'était la déclaration du naufrage
 de la matutine, copiée sur un papier
 verbal signé du Sheriff de Southwark
 et du lord chancelier.

Le premier verbal lue, elle relut la
 monnaie ~~la~~ de la reine. Puis elle dit :
 — Soit.